

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 687

"SPÉCIAL" ORDINATION ÉPISCOPALE

26 SEPTEMBRE 1997 - 150 Francs CFA

NATITINGOU, DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1997 S. E. MGR. PASCAL N'KOUÉ CONSACRÉ ÉVÊQUE DE NATITINGOU ET INTRONISÉ

Montagnes et Collines du Bénin, bénissez le Seigneur ! Peuple de Dieu, bénissez le Seigneur ! Habitants du Bénin, bénissez le Seigneur ! A lui haute gloire, louange éternelle.

Bénéissons le Très-Haut qui s'est penché sur notre pays en le gratifiant d'un nouvel évêque béninois, le douzième au service de son peuple en la personne de Son Excellence Monseigneur Pascal N'Koué, natif de Boukoubé. L'Église du Bénin en a rendu grâce le dimanche 21 septembre 1997 lors de la cérémonie du sacre et de l'intronisation du nouvel élu. Ils étaient des milliers de fidèles venus de tous les diocèses du Bénin et d'ailleurs ainsi que des parents, amis et curieux, prendre d'assaut, ce dimanche matin, le stade de football de Natitingou où se sont déroulées les dites cérémonies. Les organisateurs n'ont ménagé aucun effort pour rendre la fête belle. L'uniforme confectionné pour la circonstance frappé de l'image d'une bougie allumée, symbolisant la lumière qui vient éclairer l'Église locale de Natitingou n'a fait que réhausser la cérémonie riche en couleurs. Entre les allées des apatams géants dressés dans l'enceinte du stade, vigiles, gendarmes, policiers et scouts ont assuré le service d'ordre et de sécurité.

**"AUX ÂMES BIEN NÉES
LA VALEUR N'ATTEND POINT
LE NOMBRE DES ANNÉES"**

La nomination de Son Excellence Monseigneur Pascal N'Koué s'inscrit bien dans la ligne de cette pensée de Pierre Corneille. En effet, né

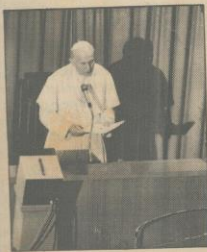


le 29 mars 1959, Pascal entre au petit séminaire en 1973 pour en sortir en 1980 nanti de son baccalauréat. Les murs du grand séminaire Saint-Gall l'accueillent à Ouidah le 11 février 1981. Progressivement, Pascal franchit les différentes étapes : rite d'admission à Natitingou le 16 juillet 1983, lectorat à Ouidah le 11 novembre 1984, acolyte et prise de soutane à Boukoubé le 2 février 1986. L'Abbé Pascal achève ses études sanctionnées par le baccalauréat en théologie. Et l'ordination sacerdotale intervient le 26 juillet 1986 par l'imposition des mains de Mgr. Nicolas Okioh à Boukoubé. C'est alors que s'ouvrent devant lui les horizons infinis du ministère sacerdotal. Il est d'abord vicaire à la paroisse-cathédrale de Natitingou de 1986 à 1987, puis curé de cette même paroisse-cathédrale de 1987 à 1988. Après ce bref intermède de mûrissement, comme l'a écrit l'Abbé Houéchérou dans (Confluents numéro spécial édité pour la circonstance), Mgr. Nicolas Okioh envoie l'Abbé Pascal N'Koué approfondir et parfaire ses études et sa formation à Rome. C'est d'abord à l'Université pontificale urbanienne qu'il obtient la licence en Théologie en juin 1990. Remarqué et sélectionné par la Secrétairerie d'État, il entre à l'Académie pontificale à Rome le 12 octobre 1990 pour une formation de diplomate. Il n'en continue pas moins ses études et les grades universitaires se succèdent : licence en droit canonique en juin 1992 puis doctorat en théologie dogmatique en juin 1994.

Outilisé pour le service du Saint-Siège, l'Abbé Pascal N'Koué est affecté à la Nonciature apostolique de Panama (Amérique Centrale) en qualité de Secrétaire de Nonciature. Et c'est à ce

(Lire la suite à la page 6)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



**UN VÉRITABLE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DOIT ÊTRE
FONDÉ SUR DES VALEURS ÉTHIQUES
ET VISER AU BIEN COMMUN**

Un problème crucial actuel, et qui se manifeste de façon très concrète est celui des profondes inégalités sociales

entre riches et pauvres. Il ne faut pas oublier que les déséquilibres économiques contribuent à une détérioration progressive et à une perte des valeurs morales, qui provoque si souvent la désintégration de la famille, le permissivisme dans les coutumes et le manque de respect pour la vie.

Face à cela, il est urgent de considérer comme un objectif prioritaire le rétablissement de ces valeurs, grâce à des mesures politiques et sociales qui créent des possibilités d'emploi dignes et stables pour tous, de façon à surmonter la pauvreté matérielle qui touche de nombreuses personnes, qui fortifieront l'institution familiale et qui favoriseront l'accès de toutes les couches de la population à l'enseignement. C'est pourquoi il est indispensable de consacrer une attention particulière à l'éducation selon les véritables valeurs morales et spirituelles, à travers des programmes d'éducation qui diffusent ces valeurs fondamentales dans une société qui est enracinée dans les principes chrétiens. Les diverses instances publiques ont donc la responsabilité d'intervenir en faveur de la famille et, en ce qui concerne

l'orientation démographique de la population, elles ne doivent jamais favoriser le recours à des méthodes qui ne respectent pas la dignité de la personne et ses droits fondamentaux.

Dans le monde d'aujourd'hui, il ne suffit pas de se limiter à la loi du marché et à sa globalisation ; il faut développer la solidarité. C'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir un développement équitable. A ce propos, j'ai écrit dans mon Encyclique *Centesimus annus* que « Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous membres, sans exclure ni privilégier personne » (n. 31). Un modèle de développement qui ne tiendra pas compte de ces inégalités et qui ne les affrontera pas de façon énergique ne pourra donc prospérer d'aucune façon.

Dans le même temps, l'on est en train de prendre conscience du besoin d'harmoniser les politiques économi-

(Lire la suite à la page 4)

**SOCIÉTÉS D'ÉTAT :
LA SUSPENSION
DES DIRECTEURS
GÉNÉRAUX
PEUT NE TENIR QU'À
UN FIL**

(Lire nos informations
à la page 2)

**CHEZ DES MOTARDS DE
LA PRÉSIDENTIE DE
LA RÉPUBLIQUE,
« LA FORCE PRIME LE DROIT »**

(Lire nos informations à la page 3)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

SOCIÉTÉS D'ÉTAT :

LA SUSPENSION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX PEUT NE TENIR QU'À UN FIL

Deux articles sont parus dans la presse locale depuis quelques jours à propos de la Société des Ciments d'Onigbolo (SCO). L'autorité de tutelle exercerait une pression sur les responsables de celle-ci pour les amener à saborder le cours de la justice et la lettre d'une décision de bonne justice.

Le premier article paru dans la presse accuse les responsables de la SCO de quelques méfaits ou plus particulièrement de corruption et de licenciement abusif.

Le deuxième article sonne déjà le tocsin pour le quatrième temps de la valse à x temps dans laquelle sont entraînés les responsables des sociétés d'État au Bénin.

Ces articles ont en commun de rapporter l'affaire du licenciement d'un salarié de la SCO pour perte de confiance.

Qu'il puisse exister un contentieux entre un employeur et son ex-employé licencié sur les droits que ce dernier prétend devoir percevoir, quoi de plus normal ? Et si aucun règlement amiable n'est possible, la justice est là pour trancher si elle en est saisie.

Ce qu'il y a d'anormal dans cette affaire, c'est l'intervention plutôt surprenante et quelque peu intempestive du ministre de tutelle de la SCO en vue de reconsidérer la situation faite à l'employé licencié. L'affaire est donc sensible.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le 26 novembre 1993, par la décision n° 033 / SCO / DG / DA / SPFPAS, le directeur général de la SCO notifiât leur licenciement à MM. G.F., A.M. et S.L., tous maçons réfractaires, qui avaient été suspendus depuis le 09 avril 1991 parce que impliqués dans « l'affaire de vol de cuvettes de bain » (sic).

Des trois ex-employés licenciés, deux, à savoir MM. A.M. et S.L. acceptèrent les conclusions du règlement amiable intervenu entre l'employeur et eux pour le calcul de la liquidation de leurs droits. Quant à ce qui concerne M. G.F., un procès verbal de non conciliation du 20 décembre 1993 fut dressé pour saisir le tribunal du travail de Porto-Novo de son cas.

En effet M. G.F. n'entendait pas percevoir les seules indemnités de préavis de licenciement et de compensation de congés payés plus les arriérés de salaires, soit un montant de F CFA deux millions sept cent six mille six cent soixante quatre (2 706 664). Mais il réclamait, en plus, des dommages et intérêts d'un montant de F CFA trente millions (30 000 000). Oui trente millions de F CFA de réparation.

Statuant publiquement, contradictoirement en matière sociale et en premier ressort le 09 juin 1994, le tribunal de première instance de Porto-Novo reçoit M. G.F. en son action, dit et juge que son



La Société des Ciments d'Onigbolo (S.C.O.).

licenciement est abusif et condamne la SCO à payer à M. G.F. les droits et dommages suivants :

• indemnités de préavis	F CFA	216 909
• indemnités licenciements	F CFA	212 210
• indemnités compensatrices de congés payés	F CFA	36 152
• rappels arriérés salaires	F CFA	2 241 393
• dommages-intérêts	F CFA	30 000 000

Soit un montant total de F CFA 32 706 664

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce jugement est extraordinairement et étonnement conforme à la demande du salarié.

La question que l'on voudrait alors poser est celle-ci : si l'on condamne l'employeur à trente millions de F CFA de dommages-intérêts pour le licenciement d'un maçon réfractaire, qu'en sera-t-il donc pour le licenciement d'un cadre ? Et puis quel est donc le préjudice certain, actuel et non provoqué qu'à occasionné le licenciement au salarié pour que la réparation soit si forte ?

A la suite de ce jugement, la SCO a donc légitimement interjeté appel de tout le jugement ci-dessus mentionné.

Statuant publiquement, contradictoirement en matière sociale et en dernier ressort, la Cour d'Appel de Cotonou, en son audience du 09 novembre 1995, reçoit l'appel interjeté par la SCO, constate que la perte de confiance intervenue entre la SCO et M. G.F. est justifiée par les circonstances de la cause, légitime le licenciement du 26 novembre 1993 et dit n'y avoir lieu en conséquence à l'allocation de dommages-intérêts.

Infirmant ainsi le jugement du 09 juin 1994 sur ce point, la Cour d'Appel de Cotonou déboute, par voie de conséquence, M. G.F. Elle confirme le surplus et condamne la SCO à ne payer à M. G.F. que les indemnités et rappels sur salaires, soit au total la somme de F CFA deux millions sept cent six mille six cent soixante quatre (2 706 664) au lieu de trente deux millions sept cent six mille six cent soixante quatre F CFA.

La justice se redit. C'est son privilège comme il est de droit au justiciable de se pourvoir devant la Cour Suprême.

LÀ OÙ LE TROUBLE S'INSTALLE

C'est de bonne guerre donc que le salarié porte l'arrêt n° 23 / 95 de la Cour d'Appel de Cotonou devant la Cour Suprême aux fins de l'y voir casser.

Et pour mieux plonger son employeur, le salarié s'en ouvre désormais à la presse qui accuse l'employeur d'avoir corrompu des magistrats de la Cour d'Appel.

Mais alors que l'affaire se trouve pendante devant la Cour Suprême, le ministre de l'industrie, des petites et moyennes entreprises adresse au directeur général de la SCO, le 14 mai 1997, la lettre n° 061-C par laquelle il invite ce dernier à procéder au « règlement d'urgence et à l'amiable si possible du cas d'agents suspendus » dont nommément M. G.F.

Voilà l'affaire.

Ce qu'il faut se demander c'est le pourquoi de tout cela.

— Pourquoi vouloir forcer la main aux responsables de la SCO ? La justice ne suffit-elle pas pour dire et trancher le litige ? Faudrait-il en plus noircir la réputation d'une société par volonté de nuire ?

— Pourquoi pousser, à contre temps, au règlement à l'amiable alors que l'affaire est en justice et que l'arrêt de la Cour d'Appel a reconnu le bon droit de licencier de la SCO ?

— Pourquoi enfin cet amalgame ? Car la forme qu'a prise cette demande est déconcertante : le ministre de tutelle de la SCO soulève le problème des trois ex-employés licenciés pour vol dans la lettre n° 061-C / MIPME / DC / CPC / SP du 14 mai 1997 par laquelle il rappelle au DG / SCO les décisions du Conseil des ministres (Relevé n° 55 du 27 décembre 1996) relatives aux employés, cadres remerciés pour détention de faux diplômes ou de prétendus faux diplômes. C'est à croire que les ex-employés réfractaires ont été licenciés pour détention de faux diplômes et que leur cas a été soumis à l'appréciation du Conseil des ministres.

Ainsi on assimile le cas de détenteur de faux diplômes à celui d'agents licenciés pour perte de confiance.

Ceci dit, cette lettre laisse inévitablement les responsables de la SCO dans un curieux dilemme si la Cour Suprême ne trouvait pas de vice de forme à l'arrêt n° 23 / 95 du 09 / nov 95 de la Cour d'Appel de Cotonou :

— ou bien se soumettre aux dépens des intérêts de la SCO et se voir reprocher si l'affaire dégénère en scandale à court ou long terme, leur mauvaise gestion cause légitime de révocation. Bonne gouvernance obligerait ;

— ou bien s'opposer à l'invitation impérative du ministre ainsi qu'il se doit et se voir objecter le reproche d'insubordination ou de lèse-majesté, synonyme à court ou long terme de révocation. Sauf si justice et bonne gouvernance sont.

A la rigueur donc obéir ou résister cela est sans importance. Tout est question de temps et de bon vouloir du ministre.

C'est l'occasion de réaliser et de dire publiquement à ce peuple la précarité dans laquelle se trouvent les directeurs des sociétés d'État. « SOS-corruption », « Celule de moralisation », transparence ou bonne gouvernance, tout cela ne semble que duperie. Les hommes, cela se savait, ne peuvent combattre les mensonges portant l'estampille gouvernementale. Seuls les faits le peuvent ; et les faits sont là.

L'on mesure la solitude peuplée de crainte d'un cadre béninois devant ce dilemme. Il n'a point appris à résister à l'ordre illégal, il a tout juste été formé dans la tradition, religieusement entretenue de lâcheté et de soumission.

Il y a des invitations, dit-on, qui ne se refusent pas. Ce n'est pas une coïncidence que ce langage-là soit le même que tiennent la mafia. L'administration béninoise n'est-elle pas devenue une hideuse mafia qui prospère sous les encouragements des ministres, comme se plaisent à le dire aujourd'hui ceux qui avaient placé quelque espoir dans l'équipe au pouvoir et qui se sentent déçus de jour en jour ? Le gouvernement se montrerait-il démissionnaire, désorienté et dépassé, lui qui proclame pourtant à qui veut bien l'entendre « bonne gouvernance » ?

Ceux que les actes que nous dénonçons ne vont pas éclairer et révolter ne verront pas arriver le martyre de ce pays. Car, en fait, encourager le vice et sanctionner la vertu voilà ce qu'on voudrait faire de mieux dans ce pays à l'aurore de l'an 2000.

La bonne gouvernance n'est-elle pas un principe de direction et de gestion du patrimoine national qui implique que soient recherchés et préservés, en toutes circonstances, les intérêts financiers, moraux et matériels de l'État et que les autorités s'abstiennent de tout favoritisme, de toute corruption, pression ou concussion ?

Si, en effet, le patrimoine des sociétés d'État n'a pas d'importance et qu'on peut le distribuer aux amis et parents, si les fonds publics peuvent être détournés à des fins futiles pour poursuivre des chimères, et sacrifier, tel un tyran, le peuple à des

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

idées ou à des ambitions personnelles, alors il faut reconnaître que nous refusons le développement.

Faut-il donc que les responsables des sociétés d'Etat soient sauvés par le gong ? Mais ce gong-là n'est-ce pas la presse puisque la justice manque le coche ?

Messieurs les dirigeants de la SCO, on vous demande de prendre vos responsabilités. Vous avez à choisir entre :

— ignorer royalement les conclusions dudit arrêt et obtempérer à la demande, pour ne pas dire l'injonction camouflée de votre ministre de tutelle au détriment de l'intérêt supérieur de l'Etat : vous payez en catimini ce que réclame M. G.F. et...

— suivre la voie de l'orthodoxie administrative comme cela se doit dans la bonne gouvernance et vous en tenez strictement aux conclusions de l'arrêt n° 23/95 de la Cour d'Appel de Cotonou. Alors vous vous pendrez l'épée de Damoclès au-dessus de vos têtes. Votre destitution pourrait être irrémédiable pour mauvaise gestion. Ainsi va la vie !

En d'autres termes la lettre du ministre laisse à choisir entre :

— accepter d'accélérer la décadence de ce pays par une soumission facile aux ordres et invitations de certaines personnes qui ne pensent qu'à elles-mêmes et

— contribuer autant que vous le pouvez à la renaissance d'un véritable espoir pour les hommes d'aujourd'hui.

Dans la première voie, vous aurez ajouté aux forces d'inertie qui tuent ce pays.

Dans la seconde voie, seule honorable, vous aurez certainement le soutien des gens du silence. Car il me paraît impossible que des hommes, un temps soit peu patriotes, puissent accepter que l'on baffoue un directeur de société dont le seul crime aura été de se dresser contre un ordre préjudiciable aux intérêts communs, à la cause commune.

On ne peut s'étendre dans un article comme celui-ci. Permettez donc que je finisse en souhaitant que nous changions de mentalité en vue d'un lendemain meilleur, que nous changions de comportement et de vision en vue des lendemains qui honorent et qui chantent.

André Ainaou

NUISIBLE PRESSION DES MINISTRES SUR LES DIRECTEURS DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Décidément, les sociétés d'Etat qui, vaillent que vaillent, avaient pu échapper au cataclysme de la gestion hasardeuse d'une certaine époque, pas si lointaine, n'ont vraiment pas la vie facile ces derniers jours. Elles s'enfoncent les unes après les autres dans la tourmente qui, lentement, consacrera leur mort inexorablement. C'est bien ce que laissent présager les agissements et les prises de position de ceux qui assument actuellement de hautes responsabilités dans notre pays, notamment les ministres de tutelle desdites sociétés d'Etat qui jugent nébuleux et douteux les comportements des directeurs de ces sociétés. En effet, à la suite de la SONAPRA, SBEE et SONACOP, des grands décideurs de ce pays risquent bien de par leurs actes, si l'on ne prend garde, de projeter très bientôt dans l'abîme les unités de production publiques qu'on pouvait considérer comme des rescapées. Pour l'instant les directeurs généraux suspendus des trois sociétés citées plus haut baignent tous dans des affaires de malversations et autres prévarications, voire des comportements antiéconomiques. Démêler l'écheveau à ces ni-

veaux, est d'ailleurs difficile à ce jour. Comment comprendre par exemple l'interférence intempestive et incongrue du ministre de l'Industrie, des petites et moyennes entreprises dans la gestion quotidienne de la Société des Ciments d'Ongholo ? Ce dernier va jusqu'à demander au directeur général de ladite société le règlement à l'amiable d'une affaire pendante devant la juridiction béninoise. Et le directeur général rendu frileux par son ministre est invité à chercher une porte de sortie au détriment de la SCO voire du peuple béninois tout entier qui pourrait, sans contrepartie évidente, perdre par ce procédé plus de trois dizaines de millions de F CFA.

Dans d'autres départements ministériels, des pressions du genre sont encore aujourd'hui exercées sur des D.G. d'unités de production sous leur tutelle.

En vue du décollage et du développement économique du pays, les critères de nomination et de maintien aux postes de responsabilités dans les sociétés d'Etat sont vraiment à déterminer sur ces seules bases de la probité, de la bonne gestion, de

la bonne gouvernance. Il convient de laisser purement et simplement de côté l'appartenance politique, les copinages. Nous devons trouver des systèmes qui instaurent, développent et consolident effectivement l'excellence. La compétence, l'honnêteté, l'objectivité, et la transparence doivent être le fondement de nos décisions.

Aujourd'hui le Bénin que nous prétendons développer baigne plutôt dans un environnement malsain et est miné par nos comportements égoïstes et partisans qui ne cherchent qu'à maximiser nos profits et rien que nos profits au détriment de l'intérêt supérieur de la nation. Tel est le triste constat que l'on peut faire aisément aujourd'hui après plus de six ans de gestion du Renouveau démocratique. Cela interpelle la conscience des uns et des autres en vue d'un changement de mentalité et de comportement. Cette conversion est l'une des premières conditions à remplir en vue d'un réel décollage économique du Bénin. Il y a de l'intérêt et de l'avenir de notre pays.

Alain Sessau

CHEZ DES MOTARDS DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE, « LA FORCE PRIME LE DROIT »

Ils devraient être respectables, les motards de la présidence de la République. Et on veut bien les respecter, ne serait-ce que pour la personnalité au service de qui ils sont affectés. Mais à cause des comportements indignes qu'affichent certains parmi eux, ils n'ont pas, en réalité, bonne presse au sein de la population. On en voit, sans avertisseur sonore et sans raison apparente, brûler, à vive allure, les feux rouges aux carrefours et cela sous le regard tout éberlué des usagers et surtout des agents de police chargés de régler la



circulation. On en voit, sans sirène et même sans aucun signal, se faufiler dangereusement entre les véhicules en circulation avec force démonstrations d'acrobaties hasardeuses et cela, même en pleine nuit.

C'est ainsi que l'autre jour, jeudi 04 septembre 1997, aux environs de 21h15, au carrefour rue 926 / rue 240 près de la pharmacie Camp Ghézo, la circulation des véhicules était dense dans les deux sens. Pourtant un motard de la présidence de la République allait à toute allure du côté de l'ancienne radio vers la Bourse du travail sans avertisseur sonore ni aucune autre signalisation. Tout à coup, il se trouva nez à nez avec une voiture qui arrivait dans le sens opposé. Il avait à choisir entre rentrer de plein fouet dans la voiture ou tomber sur un jeune homme, F.J.C. qui attendait, au milieu du carrefour sur sa P 50, que les véhicules venant d'en face lui laissent le passage pour emprunter la voie, rue 240, vers l'Agetur.

Pris de panique, le motard sauta alors de son engin, roula sur la voie bitumée jusqu'au niveau du trottoir situé à sa droite

et où, F. J. C., voyant venir le danger, eut instantanément le réflexe de se retirer. Pendant ce temps, la voiture que notre motard allait heurter prit la tangente, sans coup férir, par l'avenue du Caporal Anani, rue 451.

Une fois debout, le motard de la présidence s'en prit au jeune homme F.J.C. le tint au collet, lui asséna des gifles et le poussa dans un véhicule 4 x 4 après avoir remis la P 50 à un passant. Dans cette brutalité aveugle, F.J.C. perdit ses verres optiques et son passeport. Puis il fut conduit, sous escorte du même motard, à la brigade de la gendarmerie de Cotonou où il fut accueilli, à nouveau par des gifles et autres sévices à lui infligés et par le motard en question et par un agent de cette unité communément appelé secrétaire de la brigade. Le motard abandonna là le jeune homme et partit sans aucune déposition écrite. Ce qui signifie que ceux à qui il avait laissé F.J.C. pouvaient ne pas l'identifier. Allez-y comprendre quelque chose !

Les protestations énergiques des parents de F.J.C. arrivés peu après à la gendarmerie, attirèrent l'attention du commandant de la brigade... qui eut la délicatesse de prendre le jeune homme dans sa maison en attendant qu'on y vît un peu plus clair.

Mais en fait de clarté, c'est à des fuites de responsabilité qu'on assiste depuis que F.J.C. a rejoint la maison paternelle 24 heures après cette mésaventure.

Malgré l'insistance de la brigade auprès du chef des motards de la présidence, la reconstitution des faits n'a pas eu lieu à ce

(Lire la suite à la page 4)

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
01 BP 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 838

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Six mois : 5.000 à 8.000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami : 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
- Guinée	5.760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
- France	5.760 F CFA
- Nigeria, Ghana, Liberia et Sierra Leone	7.560 F CFA
- Bénin (Zaire)	9.000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
- U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
- Antioquie (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
- Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
- Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL (229) 32-12-07 - COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

NÉGRIERS ET RAPTS D'ESCLAVES DANS LES EAUX CÔTIÈRES DU GOLFE DU BÉNIN AU TEMPS DE LA TRAITE ATLANTIQUE

La traite négrière est une réalité multiforme d'une grande complexité. Autant beaucoup de travaux ont porté sur ses différents aspects, autant il reste encore beaucoup à faire pour mieux la cerner, et en montrer toutes les nuances. C'est à la recherche de celles-ci que nous nous sommes rendu compte qu'en marge de la traite officielle, et de celle, clandestine, qui s'effectuait entre deux partenaires consentants sur une base contractuelle⁽¹⁾, il a existé aussi une autre technique d'acquisition frauduleuse d'esclaves dans les eaux côtières atlantiques, le rapt.

* *

Tous les esclaves africains partis de la Côte des Esclaves entre le XVI^e et le XIX^e siècle pour les Amériques ne l'ont pas été dans des conditions de régularité connues à l'époque. Dans ce contexte d'irrégularité, la traite clandestine est la plus connue, elle qui a continué à se dérouler dans la deuxième moitié et surtout le dernier tiers du XIX^e siècle, malgré l'interdiction de certaines grandes puissances et la surveillance qu'elles exerçaient à l'époque. Au lieu de partir de Ouidah port négrier déjà trop connu, les esclaves clandestins étaient embarqués à la sauvette au large d'Agoué, à Avlékété et à Djéké. En dépit de sa clandestinité, cette acquisition frauduleuse se fait dans le cadre d'un commerce fondé sur des échanges entre deux partenaires qu'une nouvelle réglementation internationale restrictive a placés dans des conditions illégales; l'acquisition "unilatérale" d'esclaves, elle ne s'inscrit pas dans l'espace d'une activité commerciale.

L'honnêteté et la probité n'étaient pas les vertus les mieux partagées — loin s'en faut — chez les négriers de la période de la traite atlantique; en effet, au lieu d'acheter des esclaves auprès de leurs partenaires commerciaux, bien des négriers préférèrent s'adonner à des rapt de Noirs en pratiquant du cabotage sur les côtes. Ils enlèvent par la force ceux qu'ils rencontrent dans leurs frères embarcations, s'adonnant à la pêche ou au transport. Une fois les prises faites, ils s'empressaient de s'éloigner de la côte. Voici ce qu'en dit un ancien missionnaire en 1882 dans ses notes.

« Très souvent à l'époque où la traite des noirs florissait sur cette côte, si bien nommée des Esclaves, les indigènes trop confiants s'approchaient des navires, les capitaines très peu scrupuleux les attiraient à bord par des présents et les chargeaient de chaînes pour les joindre à leur cargaison de chair humaine. Ce temps heureusement est passé, mais la confiance des nègres n'est pas encore revenue »⁽²⁾.

On le voit bien, cette "traite" dépasse les limites bien connues de la clandestinité et de celles, non moins connues, d'un commerce. C'est un acte de piraterie accompli dans sa plus pure tradition mari-

time, aux dépens, non pas d'esclaves, mais d'hommes libres, brutalement réduits à la servilité, par la force des choses, au cours de leurs activités professionnelles.

La singularité de ce genre de pratique esclavagiste est la faiblesse des effectifs de ceux qui sont concernés de part et d'autre, qu'il s'agisse des négriers rapaces ou de ceux, infortunés qui font l'objet d'enlèvements, ainsi que le caractère furtif de l'opération; aucun navire négrier, de surcroît, n'a jamais, semble-t-il, quitté l'Europe pour les Côtes ouest-africaines dans le but de venir s'y ravitailler en bois d'ébène⁽³⁾ sur la seule base de la technique du rapt d'hommes se déplaçant dans leurs pirogues. C'est, dans presque tous les cas, un approvisionnement d'appoint. Rarement programmé à l'avance, il se fait ponctuellement, au hasard des rencontres dans les eaux côtières.

CONCLUSION

Nous voici en présence d'une autre dimension de la traite négrière dont il est, en général, rarement question, notamment dans les sources orales. Sans être une pratique généralisée puisqu'elle a véhiculé beaucoup moins d'esclaves en direction du Nouveau Monde que la traite officielle et régulière ainsi que la traite clandestine qui sont, chacune à sa manière, une technique d'échange, la stratégie d'acquisition par rapt ressortit à la piraterie. L'on a jusqu'ici considéré la traite clandestine comme la plus irrégulière des méthodes d'obtention des esclaves par les négriers. En fait, c'est dans l'abominable rapt qu'il faudrait la rechercher, dût-il n'avoir jamais revêtu une envergure considérable. Curieusement, personne, en dehors du milieu clérical, ne semble s'en être plaint ou ému à l'époque, pas même les souverains africains, partenaires privilégiés des négriers à la Côte des Esclaves.

Enfin, l'on ne connaîtra sans doute jamais l'effectif exact des déportés, par enlèvements des Noirs dans les Amériques. Faudrait-il s'en étonner dans la mesure où celui des esclaves acquis par échanges, réguliers ou clandestins, continue toujours d'alimenter les controverses et les spéculations les plus extrêmes ? Bref, nous sommes encore bien loin de tout connaître sur la traite atlantique.

NOTES

(1) Les négriers d'une part et les rois qui dominent la Côte des Esclaves d'autre part.

(2) "Voyages à la Côte des Esclaves : 1861-1873. Notes d'un ancien missionnaire (suite)". In *Les Missions catholiques*, N° 660 du 27 janvier 1882, p. 42-44; voir p. 44.

(3) Un autre nom bien connu à l'époque pour désigner les esclaves noirs.

A. Félix Iroko

A L'ÉCOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

ques et sociales. Il n'existe aucun avenir pour ceux qui recherchent des résultats exclusivement économiques, mettant en marge l'aspect social, ni pour ceux qui proposent des politiques sociales qui ne sont ni réalistes, ni réalisables. Grâce à l'expérience quotidienne de milliers d'institutions liées à l'Eglise catholique, nous pouvons affirmer qu'un développement équilibré, visant au bien commun, sera authentique et contribuera, également à long terme, à la stabilité sociale. De même, une société qui n'est pas ancrée à de solides valeurs éthiques part à la dérive, car elle est privée du fondement essentiel sur lequel il faut construire, de façon durable, le développement social tant souhaité.

L'intégration sociale n'est possible que si l'on surmonte le manque de confiance de la population dans l'administration de la justice, dans les forces de sécurité, et également dans les représentants politiques du peuple. Rien ne provoque davantage la désintégration d'une société que la corruption et son impunité. C'est pourquoi l'effort pour atteindre un développement social authentique exige le renforcement des valeurs démocratiques, le respect universel des droits humains — inhérents à chaque être humain par le seul fait d'être une personne — et le fonctionnement correct de l'Etat de droit.

Il est également nécessaire de consolider la famille, en préservant et en promouvant ses droits ainsi que les capacités et les devoirs de ses membres. Il faut donc prêter une attention particulière aux groupes les plus vulnérables de la société, en raison des nécessités particulières qui sont les leurs et des discriminations dont ils souffrent. Il s'agit, d'une part, des femmes — en particulier de celles qui ont la responsabilité de la famille —, des personnes âgées et les enfants et, d'autre part, des handicapés, des malades du sida, des populations autochtones et des autres minorités ethniques, ainsi que des émigrants et des réfugiés. A ce propos, les institutions de l'Eglise catholique offrent une contribution significative à l'effort commun pour créer une société plus juste et attentive aux besoins de ses membres les plus faibles.

Rome, lundi 26 mai 1997

Jean-Paul II

Audience au nouvel Ambassadeur de la République dominicaine près le Saint-Siège

CHEZ DES MOTARDS...

(Suite de la page 3)

jour. F.J.C. lui-même s'est rendu maintes fois à la présidence de la République pour rencontrer le chef des motards et réclamer la P 50. C'est pour s'entendre dire par ce dernier « Et qui va réparer les phares brisés ? » ou « l'intéressé est parti aux soins » ou « l'intéressé est allé en mission »... sans compter que le chef a toujours évité de dire à F.J.C. le nom du motard agresseur.

Pendant ce temps, le jeune homme, sauvagement malmené, n'a plus ses verres optiques ni son passeport et ignore ce qu'il est advenu de sa P 50.

Ces comportements répréhensibles de quelques motards de la présidence de la République, flagrant abus d'autorité, portent atteinte à la renommée de toute la corporation. Surtout quand on sait que c'est en son sein que sont choisies les escortes du premier citoyen ou des illustres hôtes de notre pays.

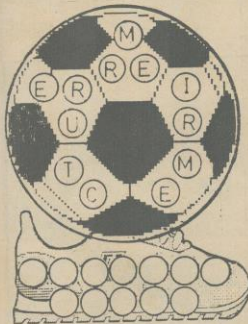
Messieurs les motards de la présidence de la République, le peuple veut que vous mettiez un point d'honneur à être courtois, honnêtes, dignes de l'uniforme que vous portez préférant mourir pour la vérité que de mentir ou fuir avec lâcheté et aussi à avoir quelques égards pour les usagers de la route... Car dans notre Etat de droit, « la force sous la planque de l'uniforme, ne doit plus primer le droit ».

Tous vos concitoyens et surtout le jeune F.J.C. réclament que justice soit faite !
A vous donc de jouer !
Affaire à suivre.

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS SYNONYMES

Découvrez deux mots synonymes comportant sept et cinq lettres, en utilisant toutes les lettres mentionnées sur le ballon ci-dessous dessiné.



(Réponse en page 10)

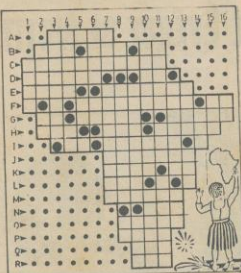
CHIFFRES CROISÉS

Complétez les cases vides ci-dessous avec des chiffres, de façon à résoudre les opérations, aussi bien horizontalement que verticalement.

4	x	=	+	=	10
..	+	=	+	=	-
+	=	=	=	=	=
x	=	=	=	=	=
+	=	=	+	=	=
+	=	=	+	=	=
=	=	=	=	=	=
11	=	=	=	=	5

(Réponse en page 10)

L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- A. Peuple noir d'Afrique occidentale.
— B. Homme énergique. Tente. Symbole.
— C. Fâcher. — D. Étendues sableuses. Consonnes de rame. — E. Bride. Turfiste.
— F. Affirmer. Saint abrégé. — G. Cube de jeu. Signe musical. Douze mois. — H. Hardi. Empesta. Charges de montagne. — J. Ordonne. — K. Retirée. Fin de verbe. — L. Peau-Rouge. — O. Espèce. — P. Souverain serbe.
— Q. Vieux. — R. Possessif.

VERTICALEMENT

- 1. Mois de l'année. — 2. Maman. Note de musique. — 3. Convenables. — 4. Peinture religieuse. Article arabe. — 5. Venu au monde. Sigle. — 6. Portions. Note musicale. — 7. Enzyme. Vieillot. — 8. Dans. Béguin. Saint abrégé. — 9. Renvoyées. Tentas. — 10. Tombé. Colère. Allongement. — 11. Petit casque fermé. Sigle. Érudits. — 12. Sel de l'acide uranique. Brame. — 13. Guide. Lentilles. — 14. Éclos. — 15. Possessif. — 16. Règle de dessinateur.

(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Télévérité.

Ce nom féminin est apparu dans le langage en 1990. Une télévérité est une émission de télévision qui reconstitue des faits divers poignants, à l'aide de comédiens.

En français, ce mot remplace l'anglicisme *reality show*.

AUTOUR D'UN MOT

Prudent, du latin *prudens* (sage).

Une personne qui agit de manière à éviter les dangers, les erreurs ou les fautes est prudente. Elle est réfléchie, avisée et vigilante. Celui ou celle qui est exagérément prudent devient timoré, pusillanime. Quand on se montre prudent on est sur ses gardes, on se méfie et on prend des précautions. Quand il le faut on mesure ses paroles et comme dit l'expression, on tourne sa langue sept fois dans sa bouche.

Le contraire du prudent est évidemment l'imprudent, l'imprévoyant, le téméraire, voire le casse-cou.

La maîtrise de soi, la pondération, la vigilance ou la circonspection évitent bien des ennuis et comme dit le proverbe : "La prudence est le plus sûr rempart, car jamais il ne tombe et jamais il n'est livré par trahison".

LE BON LANGAGE

"Coupe sombre" ou "coupe claire" ?

Ces locutions empruntées au langage des bûcherons sont souvent prises à contre-sens. La plus forte des deux coupes est la coupe claire, c'est-à-dire celle qui éclaircit le bois en abattant beaucoup d'arbres.

La coupe sombre au contraire est l'opération consistant à couper ça et là, les plus gros arbres de la forêt pour diminuer l'épaisseur de la futaie. La confusion de sens de ces deux expressions : coupe claire et coupe sombre, provient probablement de l'adjectif "sombre" qui dans le langage courant et familier a une valeur intensive, plus forte que "clair".

On dira par exemple : un sombre crétin... une intelligence claire.

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le verbe rira.

Mourir de rire c'est rire très fort.

Se tordre de rire, c'est rire aux éclats sans pouvoir se maîtriser.

Il n'y a pas de quoi rire : la chose est grave, la situation est mauvaise...

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera : locution proverbiale qui marque la précarité, l'instabilité de l'humeur... après la pluie, le beau temps, dit-on aussi.

Rira bien qui rira le dernier : l'affaire aura des suites et celui qui croit triompher sera lui-même puni...

Le fou rira est un rire qu'on ne peut maîtriser.

Et enfin ce proverbe à rappeler : "Le rire est le propre de l'homme".

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe étonner, du latin populaire *extonnare* (frapper du tonnerre).

Frapper l'esprit par quelque chose d'extraordinaire ou d'inattendu c'est étonner, surprendre, abasourdir et parfois on dit même familièrement "à vous couper le souffle".

Quand on est étonné on tombe des nues, on reste bouche bée, interdit, ébahi, paillard ou stupéfait, et on n'en croit pas ses yeux et ses oreilles. Quand l'étonnement est très profond c'est la stupeur. Ce qui étonne est singulier, étrange, extraordinaire, renversant, bizarre, ahurissant, inimaginable, inattendu et l'on se dit : Ciel ! Diable ! Hé bien ! Ça alors ! Comment ? Est-il possible ?

Mais ne devrait-on pas s'étonner de pouvoir encore s'étonner, a dit La Rochefoucauld, un écrivain français du XVII^e siècle.

LE LANGAGE IMAGÉ

Une "égérie"

Une égérie est une conseillère, une inspiratrice secrète, comme l'était dit-on la nymphe Égérie pour le légendaire Numa Pompilius, roi légendaire de Rome, qui aurait vécu de 715 à 672 avant Jésus-Christ.

Ce dernier allait la trouver pour de longs entretiens, au cours desquels elle lui dictait les lois qu'il appliquait dans Rome.

On raconte qu'après la mort de Numa, Égérie eut tant de chagrin et versa tant de larmes que la déesse Diane la transforma en fontaine. Égérie est restée le symbole de la femme inspiratrice des grands hommes.

Égérie est aussi employée au figuré dans un sens populaire. On dit par exemple que la bouteille est "l'égérie de l'ivrogne".

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe prier, du latin *precari*.

Demander instamment c'est prier, supplier, implorer ou solliciter. Prier au nom de quelqu'un c'est intervenir, défendre la cause, et si on se fait prier, on résiste, on reste inflexible et comme on dit : on se fait tirer l'oreille.

Prier c'est aussi faire une prière en s'adressant à Dieu. On élève alors son âme, on se recueille et on fait oraison. On peut aussi prier du bout des lèvres, en marmottant ou marmonnant, le résultat de la prière est alors moins certain.

Qui dit prière dit piété, et une sentence française assure que cette dernière est au cœur ce que la poésie est à l'imagination.

LES MOTS VOISINS

Dans le domaine de la médecine, une plante qui sert de remède, est-ce une plante "médicale" ou "médicinale" ?

Réponse : Une plante médicinale sert de remède.

Tout ce qui concerne la médecine est médical : un ouvrage médical.

BONNE SANTÉ

Les tranquillisants peuvent-ils avoir des effets secondaires ?

Vrai. Ainsi, les benzodiazépines (une des grandes familles de tranquillisants, dont le représentant le plus connu est le Valium) provoquent une dépendance. La dépendance à une substance peut être psychologique (c'est-à-dire que les sujets ressentent subjectivement le besoin de consommer la substance) ou physique (il existe alors objectivement des symptômes physiques lors de toute tentative de sevrage). Dans le cas des benzodiazépines, la dépendance est à la fois psychologique et physique. Elle n'est cependant pas présente chez tous les sujets (elle semble être d'autant plus importante que la dose consommée chaque jour est plus élevée), et, surtout, elle est beaucoup moins marquée qu'avec la plupart des substances donnant lieu à une toxicomanie.

Il faut également souligner un autre écueil de ces produits. Leur efficacité conduit souvent à ce qu'on les utilise dans les états

dépressifs, dont ils soulagent effectivement la dimension anxieuse, mais cela ne doit pas les faire considérer comme des médicaments efficaces contre la dépression : le risque serait alors de négliger la mise en place d'un traitement anti-dépresseur, seul capable de corriger l'ensemble du tableau dépressif.

Enfin, des troubles de mémoire ont été décrits lors de l'utilisation prolongée de tranquillisants. En général sans gravité — la survenue d'actes automatiques sous tranquillisants, dont les médias se font l'écho, sont exceptionnels —, de tels troubles suffisent tout de même à justifier une relative prudence dans l'usage de ces médicaments.

Rubrique réalisée grâce au livre *Les médicaments psychotropes*, Christian Spadone, Ed. Flammarion, coll. Dominos, 26, rue Racine, 75006 Paris, 126 pages.

Le jus de raisin noir concurrence l'aspirine

Le jus de raisin noir aurait les mêmes propriétés anticoagulantes que l'aspirine, concluent deux études présentées lors du congrès annuel des cardiologues américains. Lors de la première étude menée chez l'homme,

le jus de raisin a diminué de 39% le taux de coagulation du sang, contre 0% pour le jus d'orange et le jus de pamplemousse. Testé chez le singe, le jus de raisin a diminué de 49% son taux de coagulation. Ces études se

poursuivent pour déterminer si ces résultats sont constants et pour savoir quelle quantité de jus de raisin pourrait éventuellement se substituer à certains traitements.

Claire Viogner

"SPECIAL" ORDINATION ÉPISCOPALE

NATITINGOU, DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1997

S. E. MGR. PASCAL N'KOUÉ CONSACRÉ ÉVÊQUE DE NATITINGOU ET INTRONISÉ

(Suite de la première page)

poste, chose rare dans l'histoire de la diplomatie vaticane, que le Seigneur est allé le chercher pour l'envoyer paître son troupeau que constituent les fidèles de l'Eglise particulière du diocèse de Natitingou.

38 ANS DE VIE ;
38 ANS D'EXPÉRIENCE

Pierre Corneille dans le Cid l'avait prédit : "Aux âmes bien nées la valeur n'attend point le nombre des années". La nomination du nouvel évêque nous le confirme et l'interview qu'il a accordée à la presse béninoise à son arrivée à Cotonou le 16 septembre 1997, nous situe davantage. En effet, à la question : "A votre avis être évêque aujourd'hui avant 40 ans, est-ce un atout ou un handicap ?" Il répond en ces termes : "... mon cas n'est pas isolé. Il y a des prêtres qui ont été nommés évêques avant 40 ans. Par exemple Mgr. Sarah- a été directement archevêque à 34 ans. Le Cardinal Gantin a été nommé évêque à 34 ans. Moi j'en ai 38. C'est vrai que la tendance aujourd'hui est de ne plus nommer les évêques à 40 ans. Mais l'âge canonique est 35 (...). Si c'était un handicap de nommer les évêques avant 40 ans, le Pape ne le ferait pas..." Ainsi S. E. Mgr. Pascal N'Koué met sa force et son courage dans le Seigneur pour l'accomplissement de la mission à lui confiée par le Saint-Père.

ESCLAVE DE TOUS

"Si quelqu'un veut être le premier qu'il soit le dernier de tous et le serviteur de tous". Phrase fétiche qui a conduit toute la cérémonie en ce jour du 21 septembre, jour d'allégresse et de joie à Natitingou. Délégation représentant le gouvernement, autorités politico-administratives, parents, amis, religieux, religieuses, délégation confessionnelles — musulmans, protestants, animistes — la population béninoise, tous, ont accordé d'une manière ou d'une autre leurs voix pour chanter les merveilles du Seigneur avec le troisième évêque du diocèse de Natitingou, le 12ème du Bénin. 15 évêques béninois, togolais et burkinabè se sont associés à Son Eminence Bernardin cardinal Gantin, et LL. EE. NN. SS. Andrey Dupuy, Nonce Apostolique près le Bénin, Bruno Musaró, Nonce Apostolique près le Panama pour la concélébration. Il s'agit de: Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey, Président de la Conférence épiscopale du Bénin (CEB), Robert Sastre, évêque de Lokossa, Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo, Nestor Assogba, évêque de Parakou, Marcel Honorat Léon Agboton évêque de Kandi, Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè, Paul Kuassivi Vieira, évêque de Djougou, Ambroise Joliba du diocèse de Sokodé (Togo), Jacques Ayimluda du diocèse de Dapaon (Togo), Ignace Takeinu du diocèse de Lama-Kara (Togo), Pierre Koffi Sessie, évêque de Kpalimé (Togo), Paul Oudraogo du diocèse de Fada (Burkina), Célestin Rouamba du diocèse de Koupela (Burkina), Nicolas Okioh, évêque émérite de Natitingou, Christophe Adimou, Archevêque émérite de Cotonou. 115 prêtres ont concélébré la messe d'ordination épiscopale avec le Cardinal et les deux Nonces.

La cérémonie riche en couleur, a été clôturée par la bénédiction pontificale conférée par le collège épiscopal en filiation avec le Pape Jean-Paul II.

La présentation de l'élu par le vicaire général de Natitingou, le Père Lucien Chambény, a exigé la lecture de la bulle du Pape nommant l'Abbé Pascal N'koué évêque du diocèse de Natitingou. Et le Gloria de s'élever en un joli chœur de la chorale bariba.

LA BIBLE POSÉE SUR LA TÊTE

Huit (8) fois le nouvel évêque a répondu "OUI" acceptant ainsi la charge que lui confère le Saint-Siège, d'annoncer l'Evangile du Christ avec fidélité et sans relâche. L'Eglise entière unie à tous les saints et saints du ciel a prié le Seigneur de concéder la grâce de l'ordination à celui qu'il a choisi pour le bien de son peuple, Mgr. Pascal N'Koué.

L'imposition des mains par le collège des évêques présents, en filiation avec le Saint-Père, fera désormais de Mgr. Pascal N'Koué, un de ses membres à part entière. L'imposition du livre des Évangiles ouvert sur la tête de l'ordinand, traduit, elle, que la vie du consacré est intrinsèque à l'Evangile du Christ. Il devra le pratiquer dans la soumission, la bonté et la simplicité du cœur. Le consécrateur principal assisté du premier co-consécrateur Mgr. Assogba, évêque du diocèse de Parakou, et du deuxième co-consécrateur, Mgr. Bruno Musaró, Nonce à Panama, a ensuite oint la tête de l'ordinand agenouillé devant lui avant de lui remettre le Livre des Évangiles. Ce qui revient à dire qu'il a à prêcher la Bonne Nouvelle avec intelligence, grande patience et le souci d'instruire.

Le cardinal Gantin consécrateur principal a procédé à la remise à l'ordinand des insignes épiscopaux, symboles du service pastoral. Mgr. Pascal N'Koué, à par la suite, reçu successivement au doigt, en signe de fidélité, l'anneau (don du Saint-Père en signe de reconnaissance pour services rendus dans la diplomatie vaticane), sur la tête la calotte et la mitre, et en main le bâton pastoral, signe de sa charge de gardien du troupeau du Seigneur.

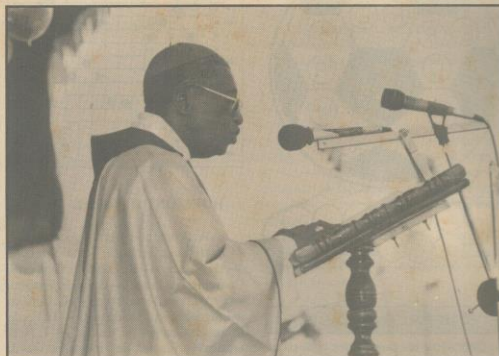
Désormais, Mgr. Pascal N'Koué, fils de Boukoubé est consacré et intronisé troisième évêque du diocèse de Natitingou. Les agents pastoraux composés des prêtres, religieux, religieuses, comités paroissiaux du diocèse accompagnés d'un chant d'action de grâce ont fait acte d'obédience à leur nouvel évêque Mgr. Pascal N'Koué.

A voir la lourde charge dorénavant échu à Mgr. Pascal, on ne peut que chanter avec les Ditamari ce beau conseil au nouvel élu :

N'Koué tebiyâte n dō n yuuo.
Ke de cee ke yontie a baayon do n yuuo.

"N'Koué, le benjamin, reste calme. Si cela pèse lourd sur tes épaules, reste calme".

Brice C. Ouinsou et
Alain Sessou



L'Ex-Administrateur Apostolique du diocèse de Natitingou, Mgr. Nestor Assogba, évêque de Parakou fait son mot d'accueil.



L'Ordinand librement répond "Oui" à sa nouvelle charge épiscopale.



La prostration de l'Abbé N'Koué avec l'invocation de l'Esprit Saint et des Saints du Ciel.

"SPÉCIAL" ORDINATION ÉPISCOPALE

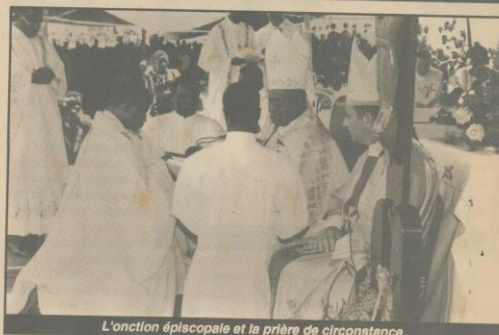
L'imposition des mains par le Cardinal Gantin.



Imposition du Livre des Évangiles au nouvel élu.



Le Nonce Apostolique près le Panamá, Mgr. Bruno Musaró, impose les mains à son premier collaborateur.



L'onction épiscopale et la prière de circonstance.



Mgr. André Dupuis, Nonce Apostolique près le Bénin, impose les mains à son nouveau collègue dans l'épiscopat.



L'Évêque émérite de Natitingou, Mgr. Nicolas Okioh impose les mains à son successeur et fils dans le sacerdoce.

BULLE DE NOMINATION

Jean-Paul, serviteur des serviteurs de Dieu, à son fils bien-aimé, Pascal N'Koué, prêtre du Diocèse de Natitingou, élu évêque dudit siège, salut et bénédiction apostolique.

La suprême et lourde charge apostolique dont nous nous acquittions exige que nous veillions avec grand soin sur toute Église particulière qui viendrait à manquer de Pasteur. Et comme le siège de Natitingou, vacant suite à la renonciation de notre vénérable frère Nicolas Okioh, devait être pourvu, nous avons estimé, fils bien-aimé, que vous étiez apte à lui succéder: en effet, vos qualités d'esprit et d'intelligence ainsi que votre connaissance profonde des choses sacrées, sont manifestes.

Alors, après avoir entendu l'avis de nos vénérables frères, leurs éminences les cardinaux et les responsables préposés à la Congrégation de l'Évangélisation des Peuples, en vertu de notre pouvoir apostolique, nous vous nommons évêque de Natitingou, avec tous les droits et les obligations y afférents.

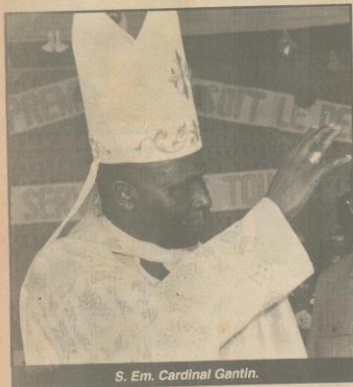
Nous vous permettons de recevoir d'un évêque catholique, l'ordination épiscopale, hors de la ville de Rome, dans un lieu de votre choix, selon les normes liturgiques. Mais auparavant, vous devrez faire profession de foi catholique et faire solennellement serment de fidélité à nous et à nos successeurs devant n'importe quel évêque de foi droite comme témoin; la formule employée doit être vite envoyée à ladite Congrégation. Ensuite nous demandons que cette lettre soit portée à la connaissance de votre clergé et de votre peuple. Nous prions ceux-ci de vous accueillir joyeusement et d'être unis à vous de cœur et d'âme.

Enfin, veillez, fils bien-aimé, à remplir votre charge d'évêque de toutes vos forces de sorte que les fidèles qui vous sont confiés croissent dans la foi, l'espérance, et au plus haut point, dans la charité fraternelle, se souvenant de l'exhortation de l'évangéliste Saint Jean: "Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres parce que l'amour vient de Dieu, et quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu". (1 Jn 4, 7). Que sa grâce et sa paix soient toujours avec vous et avec toute la communauté ecclésiale de Natitingou que, par vous, nous bénissons très cordialement.

Donné à Rome, près de Saint Pierre, le 28 juin 1997, en la 19ème année de notre pontificat.

"SPECIAL" ORDINATION ÉPISCOPALE

HOMÉLIE DU CARDINAL GANTIN À L'ORDINATION ÉPISCOPALE DE MONSEIGNEUR PASCAL N'KOUÉ EN LA CÉLÉBRATION DU JOUR DU SEIGNEUR ET DE LA SAINT MATTHIEU



S. Em. Cardinal Gantin.

«Omnium Servus» « Serviteur de tous »
Marc 9, 38.

1 — « Être le serviteur de tous » :

En deux mots pris dans l'Évangile de ce jour, se lit la devise du jeune Épiscope que nous sommes venus célébrer aujourd'hui à Natitingou, sur la terre même qui a vu naître et grandir Mgr. Pascal N'Koué.

Il devient le 3ème pasteur de ce diocèse, après Mgr. Patient Redois et Mgr. Nicolas Okioh.

Nous en éprouvons une immense joie et une profonde espérance avec des mercis à Dieu pleins le cœur.

Lorsque j'ai pris connaissance, sans surprise, de cette belle devise, qui est déjà tout un programme, je me suis dit qu'on ne pouvait offrir meilleur hommage, d'affection et de reconnaissance à toute la longue tradition ecclésiale et missionnaire dont, nous sommes, depuis un peu plus d'un siècle en terre africaine, à la fois les fruits et les continuateurs.

C'est déjà le psalmiste qui l'avait dit en termes prophétiques :

« Le Seigneur donnera ses bienfaits ; et notre terre donnera ses fruits ». Ps. 84, 13.

2 — Semences et récoltes ont toujours été, dans la logique de l'Évangile, les deux aspects complémentaires d'un même Service. Cela nous ramène ainsi aux origines mêmes du christianisme, le premier et le plus grand de tous étant le Fils de Dieu lui-même, Jésus Christ, venu non pour être servi, mais uniquement pour servir.

Avant l'institution du plus grand des Sacraments, la Sainte Eucharistie, il avait accompli le geste du lavement des pieds, demeuré bouleversant pour tout cœur sensible et pour toute âme bien née.

Les apôtres, tous sans exception, ont servi le Christ et l'Eglise jusqu'à l'effusion de leur sang. Leurs successeurs, tout au long de l'histoire et sous tous les cieux, ont essayé, chacun dans sa culture, dans son peuple et dans les situations les plus diverses, de donner le meilleur d'eux-mêmes.

3 — Notre pays, pour sa part, en garde une fidèle mémoire : il est, en effet, très facile d'évoquer ici et aujourd'hui des noms à jamais gravés dans notre histoire humaine et religieuse.

Il suffit de penser que pour souligner dignement l'importance de cette première ordination épiscopale à Natitingou d'un fils du terroir, il aurait fallu la voix, inoubliable, de Mgr. Patient Redois et celle.



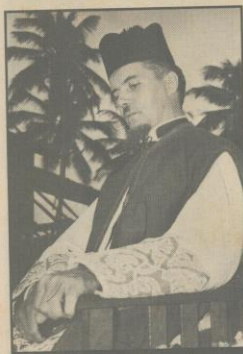
Mgr. Patient Redois

aussi chère à nos cœurs, de Mgr. Robert Chopard : L'un et l'autre, certainement, auraient réveillé tous les échos du Bénin en proclamant :

« Montagnes et collines de l'Atacora, bénissez le Seigneur ! »

Merveilleux horizons de Boukoubé, tressaillez d'allégresse et proclamez votre joie. Car Dieu a fait pour nous tous, par vous, de grandes et belles choses ! »

4 — Il y a une curieuse convergence qu'on pourrait relever comme un sourire de Dieu dans le déroulement providentiel de l'histoire ; c'est que ces deux missionnaires, grands parmi tant d'autres grands pionniers comme le Père Joseph Huchet, fondateur de cette Eglise, ont été rappelés par le Seigneur dans le même mois de juin, le 7 pour Mgr. Redois et le 21 pour Mgr. Chopard, mais avec 20 ans de dis-



Mgr. Lallier Chopard.

tance 1973 et 1993. Or, c'est le 28 juin 1997 que le Pape Jean-Paul II a nommé celui qui, dans quelques instants, va recevoir des aînés ici présents l'imposition des mains qui fait les évêques. Et nous avons encore ainsi une nouvelle et joyeuse occasion de remercier et d'applaudir le Saint-Esprit de Dieu qui a choisi la veille des fêtes des Saints Apôtres Pierre et Paul pour penser à l'Eglise du Bénin.

5 — « La règle des Apôtres », c'est bien celle de créer partout des Eglises nouvelles et de laisser à leur tête des fils du pays, dès que possible, pour la plus grande gloire de Dieu et la récompense des fondateurs.

En cela, s'est montré un admirable précurseur dans les idées et dans les faits, le serviteur de Dieu, Mgr. Melchior de Marion Brésillac qui préféra donner sa démission en Inde plutôt que de laisser se naître le projet de l'indigénisation des cadres du pays qui était l'âme de sa vie. Aussi, revient-il en France pour fonder à Fourvière, le 8 décembre 1856, une famille missionnaire pour l'Afrique, toujours encouragé et soutenu par Rome.

L'histoire n'est pas seulement une maîtresse de Vie ; elle est également une mère chargée de grâces pour qui sait lire avec des yeux éclairés par la Foi et l'Amour.

6 — Le Pape Jean-Paul II n'a pas cessé de multiplier des signes éloquentes et encourageants en faveur de notre Eglise. Il nous a visités deux fois, en 1981 et 1993.



Mgr. Melchior de Marion Brésillac.

Son second voyage poussé jusqu'à Parakou restera longtemps dans la mémoire de nos cœurs.

Nos frères et sœurs de toutes religions, confessions et spiritualités nous le rappellent encore aujourd'hui avec amitié.

C'est le même Jean-Paul II qui avait consacré en 1985 à Rome Mgr. Nicolas Okioh, deuxième évêque de ce siège de Natitingou, lequel ensuite a ordonné prêtre l'évêque de ce jour, le 26 juillet 1986.

C'est toujours le même Pape qui vient de donner comme pasteur à votre diocèse, en ce temps de pénurie des diplomates du Saint-Siège, l'un des deux prêtres béninois en service en ce domaine, le rappelant en son pays, à partir de la lointaine Eglise du Panama.

Le Nonce Apostolique en ce poste latino-américain, Mgr. Bruno Musaró, a bien voulu accompagner fraternellement jusque chez nous le jeune pasteur formé en partie à son école. Nous saluons et remercions ce geste d'amitié et de solidarité exemplaires, ainsi que celui de la compréhension vraiment délicate de la Secrétairerie d'Etat qui a accordé l'exceptionnelle permission sans laquelle la joie de cette double présence aurait été impossible.

On n'en finirait pas d'exprimer ici la gratitude de notre Eglise du Bénin envers tous ceux qui, généreusement et fidèlement, apportent une contribution de qualité, à Rome et ailleurs, au service très important de la formation de nos prêtres et religieuses.

7 — Mais comment ne pas faire connaître ici tout de suite le sceau mis à tant de gentilles et de bienveillances, venant du Pape.

Celui-ci m'a demandé de remettre en son nom à Mgr. Pascal N'Koué l'anneau pastoral que voici, don personnel de Sa Sainteté pour les services rendus au Saint-Siège.

C'est toujours de 'service' qu'il s'agit, quand on se dépense sans compter, avec discrétion et humilité pour le bien spirituel et matériel du prochain.

"SPECIAL" ORDINATION EPISCOPALE

En créant de nouveaux diocèses ou en nommant de jeunes évêques autochtones dans des pays, jeunes dans la foi où le sens religieux est affaibli et affamé de Dieu, l'Eglise catholique entend uniquement servir la meilleure cause de l'humanité : l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ qui a été envoyé pour évangéliser les pauvres, délivrer les captifs, éclairer les aveugles, n'a rien à voir avec une quelconque domination, exploitation ou prosélytisme. Nous nous inscrivons dans la belle et salutaire tradition qui nous rapproche encore davantage de nos compatriotes, afin de leur parler dans la langue de leurs cultures et dans la réalité de leur vie quotidienne. Dialogue et partage sont les règles d'or de notre apostolat.

8 — Le Service qui se profile et se projette dans la devise de ce nouvel Episcopat, le 12ème de notre pays, promet donc d'être une excellente occasion d'investir tous les talents reçus en faveur de chaque personne, sans distinction, sans discrimination et sans mesure.

Ce que disait Louis Pasteur de ceux qui avaient recours à ses compétences de médecin se vérifie et se justifie aussi parfaitement pour un prêtre élevé à l'Episcopat :

« Je ne demande pas, pour te servir, qu'elle est ta race, ta religion ou ta langue. Dis-moi seulement quelle est ta souffrance ! »

Tu es mon frère, tu es ma sœur, ça suffit !

9 — Ce sacrement de l'Episcopat qui nous arrive du fond des âges est avant tout un **Sacerdoce** en sa plénitude, le sacerdoce suprême qui a nom, selon **Saint François de Sales**, *« la cime de l'état ecclésiastique »*. Nous tenons de ce grand Docteur de l'Eglise la définition imaginée et parlante de l'évêque en son milieu :

« Il est comme la fontaine du village, comme l'abreuvoir toujours ouvert où viennent boire à satiété les hommes et les bêtes... »

En effet, si la consécration épiscopale lui donne une participation à la souveraineté sacrée du Christ lui-même, en tant que Roi, Pontife et Chef, elle le fait, en faveur du peuple des fidèles, peuple, en général, de pauvres et de petits.

L'évêque est donc l'homme de tous, à tous moments et en toutes circonstances.

Au prêtre il doit exemple et modèle, lui apprenant à servir, au point de donner sa vie, si besoin, comme preuve suprême du plus grand amour.

Mais nul ne doit jamais *« mépriser »* ni minimiser son autorité. Au dire de Saint Paul parlant de Timothée, jeune évêque, son vrai fils dans la foi, il doit guider, paître et soigner le troupeau comme un père, un frère, un ami.

Pour tenir en Eglise une telle place et remplir dignement un si haut office, l'Élu de Dieu, exposé aux regards de tous, devra, selon Saint Grégoire de Nazianze, *« l'emporter hautement sur la foule et mettre sa vertu au niveau de sa dignité »*.

C'est vraiment une **Servitude** que la charité nous impose pour sauver les âmes.

10 — Ce dont a aujourd'hui le plus besoin notre terre africaine, c'est la paix,

priorité parmi les priorités. Certes, le besoin du pain est vital pour une immense majorité de nos frères et sœurs, comme aussi la recherche du travail, de l'instruction, de la santé. Mais la paix fraternelle, familiale, civile et nationale est de toute première urgence.

Or, dans la Cité comme dans l'Eglise qui, plus que l'évêque, peut être la voix des sans voix, la conscience d'une société, le père de *l'orphelin, de l'immigré et de la veuve* comme on le voit à travers toute la Bible ?

Paix et concorde, unité et fraternité, justice et liberté... voilà des domaines où doivent trouver à s'exercer journellement chez nous le zèle vigilant et la sollicitude pastorale d'un évêque.

« Bon pied, bon œil », c'est-à-dire guetteur sur les hauteurs et veilleur dans les profondeurs, quelles magnifiques tâches pour un pasteur vraiment digne de ce nom, envoyé près d'un peuple comme le nôtre ! **Peuple de Montagnards, peuples de paysans, peuple de jeunes, peuple de marcheurs...**

11 — La présence à cette cérémonie, la participation empressée de tant de personnalités, et des autorités représentant le Chef de l'Etat lui-même avec les plus hautes instances responsables de la ville, du département et même de la nation entière, marquent avec un éclat quel intérêt et quelle espérance suscitent chez nous, sans distinction de Nord et de Sud, de l'Est et de l'Ouest, la naissance d'un nouvel Episcopat !

Un corps sans âme, *« c'est quelque chose qui n'a de nom dans aucune langue »*. Un pays qui reconnaît et honore le don qui lui vient d'En-haut par l'Esprit, Esprit Créateur qui nous aime, est un pays assuré de bien servir et d'honorer en ses fils et ses filles ce qu'ils retiennent de plus solide et même de plus vital dans leurs traditions ancestrales, le sens de Dieu.

12 — Serviteur de tous, le nouvel évêque, en a déjà donné des preuves. Qui mieux que son curé et père, le **Père Jean Charles Ramin**, missionnaire à Boukoubé, pourrait en témoigner ? Dans une lettre datée de Noël dernier, il m'écrivait ceci :

« L'Abbé Pascal m'a beaucoup aidé. Le fait mérite d'être souligné, car d'autres viennent bien en congé mais seulement pressés... si bien qu'il est difficile de demander de Service. Le cher abbé a été dans la brousse de Katinga, en vélo, prêcher une retraite, ce qu'il aime par-dessus tout. »

Aimer les petits, les humbles, les malades, n'est-ce pas ce qui nous met dans la vérité ? »

13 — C'est de haut que doivent venir les bons exemples porteurs de bons fruits : l'efficacité de leur impact est à ce prix.

Dans une autre lettre, celle là écrite par moi-même à Panama, le 25 janvier de cette année, je notais le fait suivant après des nouvelles reçues de Boukoubé :

« Je suis heureux que revenant chez nous pour deux mois pleins, tu aies pu toucher du doigt certaines réalités concrètes, sociales, religieuses et missionnaires. »

Mgr. Nestor Assogba a beaucoup fait pour débayer, unir, promouvoir et préparer l'avenir. Tout le monde lui en sait gré, avec une profonde admiration.

J'espère que nous ne sommes plus très loin de l'échéance pastorale à Natitingou. Beaucoup prient à cette intention ».

J'aurais pu ajouter :

« Notre Nonce apostolique, Mgr. André Dupuy connu pour son zèle sans répit, m'autorise à exprimer un tel souhait et à entretenir une telle espérance ».

Nous lui disons merci aujourd'hui pour son travail d'Eglise, efficace et rapide. A cause de lui ce beau jour, tant attendu, et donné par le Seigneur, est maintenant un vrai cadeau pour tous.

14 — Venant du Saint-Siège et Représentant du Saint-Père qui seul nomme les évêques et les administrateurs apostoliques, comme **Mgr. Nestor Assogba**, je suis heureux de transmettre à l'Élu le bâton pastoral de la succession apostolique, c'est-à-dire la **Crosse**. Je me devais de l'offrir personnellement, comme un cadeau du cœur, en souvenir de cette année plusieurs fois jubilaire, dont mes 40 ans d'évêque.

15 — Les anciens et les jeunes dans ce haut service de l'Episcopat, arrivent sur le chantier de l'**Évangélisation** les uns après les autres, chacun avec son charisme propre, mais tous dans la continuité du même cœur et de la même âme, au service du même peuple de Dieu. Natitingou trouvera sûrement aide, soutien et partage fraternel de la part des diocèses voisins, et coopération de toute l'Eglise du pays.

Qu'ils soient donc salués et d'avance remerciés nos frères, évêques du Bénin et

du Togo et d'autres pays voisins, qui ont tenu, au nom d'une **collégialité affective et effective**, à apporter ici le témoignage de leur fidélité.

16 — L'Archevêque de Cotonou et Président de la CERAO, **Mgr. Isidore de Souza** se trouve en ce moment, en mission de service en Afrique australe, pour participer à la réunion importante de SCEAM, Instance suprême et expression de notre solidarité et coopération, au niveau de tout le continent. Son message de vœux nous assure avec affection de sa communion intense et fraternelle.

17 — L'Eglise en son calendrier fait mémoire d'un apôtre du nom de **Matthieu** en cette date du 21 septembre. C'est de son comptoir de percepteur d'impôts qu'il fut appelé par le Christ, en un jour d'affluence autour de lui pour la mise des comptes en règle.

La foule des grands jours est ici au rendez-vous de la joie et de la prière.

Et nous avons ainsi une double raison de prier pour notre pays, pour que l'Eglise de Natitingou mette date dans les annales de l'Atacora comme une date mémorable, une date de bénédiction et d'espérance.

L'Eglise, par le nouvel évêque, ne cherche qu'une chose, ici comme ailleurs, aujourd'hui comme toujours : **Servir, servir encore...** servir toujours, en fixant les yeux sur son divin Fondateur **Jésus Christ, Évangile de Dieu, « venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude »** Mt 20, 28.

18 — Le dernier mot appartient à l'Évangile de Jésus qui est aujourd'hui, 25ème dimanche du Temps Ordinaire, dans l'Eglise universelle :

« Prenant un enfant, Jésus le plaça au milieu d'eux... Celui qui accueille un petit enfant comme celui-ci, accueille Dieu lui-même. Car celui qui veut être le premier, qu'il soit le dernier de tous... »

Et je pense à Boukoubé, d'une façon spéciale, car c'est la ville entre toutes celles de l'Atacora qui nous a donné celui que le Seigneur a choisi pour être aujourd'hui au milieu de nous.

19 — Personne parmi nous ne peut s'étonner que la joie et la fierté de Boukoubé soit la plus grande en cette circonstance :

Nous saluons sa population, sa paroisse, son curé et la famille de **Mgr. Pascal N'Koué**, et tous ceux qui partagent l'espérance de cette terre bénie de Dieu. Je me souviens d'y avoir planté un jour sur l'inspiration du **Père Ramin**, l'arbre de l'amitié.

Je vois qu'il a bien poussé, qu'il a bien fleuri et qu'il porte du fruit à disposition et au service de tous...

20 — O Marie, Notre Mère, Servante du Seigneur, Notre Dame de l'Atacora, c'est sous ton regard que va maintenant recevoir sa grande mission de service, le dernier-né de notre famille épiscopale, comme autrefois le jeune **David**, venu de loin pour être consacré.

Amen.

Natitingou, le 21 septembre 1997

S. Em. Bernardin Cardinal Gantin



S. Em. Cardinal Gantin lors de son homélie.

"SPÉCIAL" ORDINATION ÉPISCOPALE

MOT DE REMERCIEMENT DE MONSIEUR PASCAL N'KOUÉ QUI SUIS-JE POUR ALLER VOIR PHARAON ? PRIEZ POUR QUE DIEU DONNE SA SAGESSE AU NOUVEL ÉVÊQUE

Éminence Monsieur le Cardinal
Gantin,
Excellences venues des quatre coins
du monde,
Révérends pères,
Révérends sœurs,
Différentes délégations,
Chers tous,

Je voudrais, au moment de m'adresser
à vous pour la première fois, comme Pas-
teur de l'Eglise de Natitingou, consacrer
les prémices de cette parole à la louange de
la Bienheureuse Trinité : un seul Dieu dans
l'unité des trois Personnes : Père, Fils et
Saint-Esprit.

Louez le Seigneur avec moi !
Fêtez-le tous les pays !
Toutes les œuvres du Seigneur,
bénissez le Seigneur !
A Lui haute gloire, louange éternelle.
Montagnes et collines de l'Atacora,
bénissez le Seigneur !
A Lui haute gloire, louange éternelle.
Plaine, lagunes et vallées du Bénin,
peuples des pays voisins,
bénissez le Seigneur !

Quand Dieu appelle, il faut répondre
courageusement oui, je le sais. Pourtant
comme beaucoup de prophètes de l'An-
cien Testament, j'ai évoqué plusieurs rai-
sons pour fuir ma mission.

Comme le prophète Moïse, j'ai dit qui
suis-je pour aller voir Pharaon ?

Comme le prophète Jérémie j'ai répli-
qué, je ne suis qu'un enfant.

Comme le prophète Jonas, j'ai été tenté
de prendre la direction opposée à Ninive.

Comme Jésus Lui-même, je me suis
écrié : "Que ce calice s'éloigne de moi".
Mais le Seigneur a été le plus fort. Son
appel était en moi comme un feu dévorant
que je ne pouvais contenir ni étouffer.
Alors vaincu, j'ai répondu avec crainte que
sa volonté se fasse, non pas la mienne.

En effet, la sagesse commence avec la
crainte de Dieu. Et le plus accompli des
enfants des hommes, s'il lui manque la
sagesse que donne le Seigneur, sera compté
pour rien. Priez donc pour que Dieu donne
sa sagesse au nouvel évêque.

Néanmoins, grande est ma confiance
en Dieu qui appelle, qui donne la force et
qui reste toujours fidèle.

En outre, les marques de sympathie
dont j'ai bénéficié depuis ma descente à
l'aéroport de Cotonou me font présager
que vous êtes tous candidats à jouer le rôle
de Simon de Cyrène qui aida Jésus à porter
sa croix. Je vous en remercie d'avance.
Votre présence ici est un signe éloquent de
votre affection pour moi.

Je salue le Préfet de l'Atacora qui s'est
beaucoup donné pour nous. Je salue
respectueusement la délégation envoyée
par le Président de la République.

Je remercie les autorités politico-admini-
stratives, militaires et civiles qui nous
ont signifié de diverses manières leur joie
de nous accueillir à Cotonou jusqu'ici, en
passant par Parakou.

Je remercie toutes les délégations ve-
nues de proche ou de loin, toutes les con-
fessions religieuses ici représentées
officiellement ou officieusement. Dieu seul
est grand. Nous ne sommes que ses servi-
teurs.

Permettez-moi de remercier de façon
spéciale certaines personnes. Et je com-
mence par son Éminence le Cardinal
Bernardin Gantin.

Éminence, vous avez dû faire une acro-
batie peu ordinaire avec votre agenda pour
pouvoir être aujourd'hui ici à Natitingou
pour me conférer l'Ordination épiscopale.
Je vous en remercie infiniment.

Depuis que vous m'avez connu à
Rome, vous n'avez cessé de me porter sur
vos mains comme sur des ailes d'un aigle
pour que mes pieds ne heurtent les pierres.
Vous m'avez traité comme la pupille de
vos yeux pour que je vous sente plus pro-
che de moi dans toutes mes épreuves. J'ai
toujours admiré l'incomparable grandeur
de votre paternité spirituelle et universelle.
Maintenant qu'une nouvelle relation s'éta-
blit entre nous, il n'y a nul doute que nos

liens se renforceront,
vos liens avec le
diocèse de Natitingou
se tisseront davantage
pour la gloire de Dieu.

Ceci pour la petite
histoire :

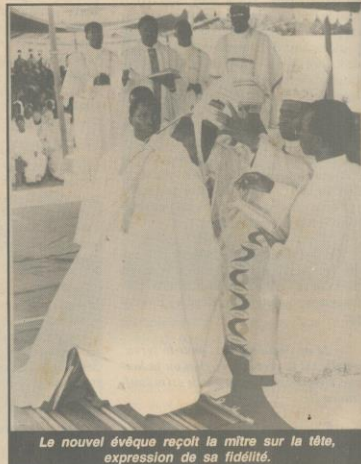
Le jour même de
mon arrivée à Rome,
le 11 septembre 1988,
par un coup de fil vous
me fîtes venir chez
vous pour me saluer ;
c'était la première fois
qu'un Cardinal m'ap-
pelait au téléphone !
Je me présentai. Après
m'avoir servi un bon
goûter, vous m'embar-
quiez dans votre pe-
tite voiture et vous-
même étiez au volant.
« Et maintenant faisons
un petit tour dans la
ville de Rome », me
dites-vous.

Je me demandais
si je ne m'étais pas trompé de personne ou
tout au moins d'adresse. Car avoir à Rome,
gratuitement, tout un Cardinal comme
chauffeur et guide touristique était épos-
toulant.

Moi qui d'ordinaire devant votre haute
taille me voyais tout petit, je me sentais
complètement anéanti par ce geste. Mais
j'en ai tiré une bonne leçon : le premier
doit être le dernier et le serviteur de tous.
C'est désormais ma devise d'évêque :
« *Omnium servus* ». Merci de me l'avoir
envisagé par l'exemple le jour même de
mon arrivée à Rome. Les portes de l'évé-
ché de Natitingou vous seront toujours
ouvertes. Revenez quand vous voulez.

Excellence Monseigneur André
Dupuy, Nonce apostolique au Bénin.
Merci de votre présence parmi nous. Vous
rendez présent le Pape aujourd'hui à
Natitingou. Dites-lui notre affection et notre
reconnaissance pour sa sollicitude pa-
ternelle envers notre Eglise. Nous lui res-
terons fidèles indéfectiblement et nous lui
promettons nos prières. Dites-lui aussi ma
sincère gratitude pour l'anneau épiscopal
qu'il m'a offert.

Je voudrais aussi saluer les Co-
consécrateurs. Son Excellence Monsei-
gneur Assogba, évêque de Parakou ; vous
êtes restés deux ans et trois mois comme
Administrateur apostolique de Natitingou.
En un temps record, vous avez élégamment
et brillamment administré notre diocèse.
Soyez-en vivement remercié. Si nous étions
encore aux premiers siècles au temps de
saint Ambroise de Milan ou de saint
Augustin d'Hippone, il y a longtemps que
le peuple de Natitingou comme un seul
homme vous aurait proclamé évêque
d'ici, au risque de provoquer une 3ème
guerre mondiale avec le diocèse de
Parakou. Car vous l'avez servi avec une
disponibilité indicible. Tellement le peup-
le de Natitingou vous aime. Nous nous
souviendrons toujours de vous et de votre



Le nouvel évêque reçoit la mitre sur la tête,
expression de sa fidélité.

court passage. Nous avons tous compris
qu'aimer c'est être proche des gens. L'air
des montagnes fait du bien, revenez donc
de temps en temps vous revitaliser.

Je salue Son Excellence Monseigneur
Lucien Monst-Agboka, Président de la
Conférence épiscopale du Bénin. A travers
vous, c'est tous les évêques du Bénin que
je salue. Je compte parmi vous deux de
mes anciens recteurs de séminaire : Mon-
seigneur Assogba et Monseigneur
Agboton. Ils sauront m'introduire en votre
sein. Je n'oublie pas Monseigneur Robert
Sastre qui m'a conféré l'ordination
diaconale. Monseigneur Christophe
Adimou est aussi parmi nous. Nous célé-
brons sa présence comme un exploit. Que
le Seigneur le maintienne vigoureux.

Excellence Monseigneur Bruno
Musaró, Nonce apostolique au Panama ;
beaucoup sont arrivés de loin, mais vous,
vous êtes arrivé de très loin.

Cela confirme ce que disait le Pape
Jean-Paul II : « Aimer, c'est voyager ». Vous
avez quitté le Panama en laissant là-bas
votre papa et votre frère qui vous y ren-
daient visite ; c'est un sacrifice éloquent...
C'est largement suffisant pour souligner
l'affection que vous aviez pour votre pre-
mier collaborateur que j'étais.

A la nonciature du Panama, nous avi-
ons plutôt des relations de frères. Vos amis
étaient mes amis et mes amis étaient vos
amis. Merci de m'avoir donné le goût du
travail bien fait. J'ai hautement apprécié
votre simplicité, piété et sainteté de vie.
Portez mes meilleures salutations au Go-
vernement, à la Conférence épiscopale
sans oublier nos amis du Panama.

Désormais vous connaissez la route de
Natitingou. Ne vous faîtes pas prieur pour
revenir.

REPONSE AU JEU MOTS SYNONYMES de la page 5

- * MEURTRE.
- * CRIME.

REPONSE AU JEU CHIFFRES CROISÉS de la page 5

4 — 4 — 8 — 2 — 10
2 — 6 — 8 — 6 — 2
2 — 8 — 16 — 8 — 8
9 — 2 — 11 — 2 — 13
11 — 6 — 5 — 10 — 5

REPONSE AU L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS de la page 5

DIOLA
MECOISEPA
MECONTEINER
ARENIES
RENEPIARTEUR
SOTOPROMETTRE
DEBEMOLOANNEE
OSEOPUAANEE
LALARNICAOS
DECRETE
OTEEER
UTELOS
RESTIER
SOTITE
TSAR
AGE
SES

Que dire de Monseigneur Nicolas Okioh, évêque émérite de Natitingou ? C'est bien vous qui m'avez ordonné prêtre et envoyé à Rome pour des études de spécialisation en théologie. Vous étiez pour moi comme un père et moi comme un fils privilégié ; mais le Seigneur vous a couronné dans vos projets sur moi. Que son nom soit béni. Vos 11 ans passés à Natitingou nous ont démontré que vous êtes un grand champion imbattable en bonté et en douceur. Vous étiez accessible à tous. Vous aviez aussi le sens de l'avenir. Grâce à vous le diocèse de Natitingou a été scindé en deux, donnant ainsi naissance au diocèse de Djougou pour plus d'efficacité dans la pastorale.

Et puis, avoir Monseigneur Vieira comme évêque de Djougou est une sécurité pour l'évêque de Natitingou. Il perd désormais sa place de Benjamin dans la Conférence épiscopale pour devenir le premier Simon de Cyrène dont j'aurai besoin.

La création du séminaire Saint-Pierre, Monseigneur Okioh, est aussi une preuve de votre sens de l'avenir. Ce séminaire est une bénédiction pour nos diocèses... En outre comment oublier que vous insistiez tant sur l'autosuffisance ? Croyez-moi, Excellence, ici, vous êtes toujours chez vous. Que la Vierge d'Arigbo, "salus infirmorum" vous vienne en aide.

Avant vous, est passé ici Monseigneur Patient Redois, Baba Suru comme on aimait l'appeler. C'est lui le premier évêque, membre de la Société des Missions Africaines, grand entrepreneur devant l'Éternel. Il se réjouit aujourd'hui au ciel avec nous. Qu'il intercède auprès du Père pour que nous ayons beaucoup de saintes vocations lai-

ques, missionnaires, sacerdotales et religieuses. Je n'oublie pas les Pères qui sont tombés sur le champ de bataille : Chazal, Malo, Clouet, Vérelé ; spécialement le Père Boulo, qui m'a parlé de vocation sacerdotale pour la première fois.

Je profite pour saluer en même temps tous les Pères des Missions Africaines en la personne du Conseiller provincial et du Père régional qui sont présents parmi nous.

C'est votre Société qui a engendré spirituellement l'Église de Natitingou. Directement ou indirectement nous, chrétiens de Natitingou descendons de vous. Semez, semez encore avec nous. Réjouissez-vous avec nous des fruits que nous cueillons aujourd'hui. Continuez à nous aider pour la construction de l'Église locale.

De façon spéciale, je voudrais remercier le Père Ange Mabon, fondateur de la paroisse de Boukoubé, ma paroisse d'origine, dont nous fêterons le cinquantenaire l'année prochaine. Vous êtes le vrai père spirituel des Bétammaba de la plaine de Boukoubé et des collines de Koussou.

Et que dire du Père Ramin, actuel curé de Boukoubé, grand cycliste. Grand marcheur et surtout grand missionnaire au milieu des Bétammaba, toujours jeune et intrépide, increvable, invulnérable et infatigable. Désormais grand diplomate faisant concurrence avec les diplomates du Saint-Siège. Cher Père, vous êtes une force de la nature et nous en remercions le Seigneur.

Je salue tous les évêques ici présents : le collège épiscopal est une réalité. Je remercie le Père Aliger, vicaire général du diocèse d'Aix-en-Provence, diocèse avec

lequel nous sommes jumelés. Je salue les membres de la délégation que vous avez conduite ici. Transmettez mes salutations à Monseigneur Bilié, votre Archevêque qui est en même temps Président de la Conférence épiscopale de France. Votre sens ecclésial est digne d'éloge.

Permettez-moi maintenant de dire un mot au presbytère de Natitingou.

Vous, les Prêtres, Bénissez le Seigneur ! Vous, ses serviteurs, bénissez le Seigneur !

Vous, clergé local et missionnaire de Natitingou, Chers Pères, vous êtes la chair de ma chair. Vous êtes non seulement les plus proches collaborateurs de l'évêque mais aussi ses amis. Je vous considère d'ores et déjà comme mes meilleurs amis. Frappez à la porte de votre évêque toutes les fois où vous aurez besoin de lui. Ne craignez pas... Que peut faire un évêque sans ses prêtres ? L'évêque n'est-il pas ce qu'est son presbytère ? Alors soyons un et notre Église portera beaucoup de fruits. Soyons un et notre Église vivra une nouvelle Pentecôte.

Je voudrais distinguer l'Abbé Lucien Chambény, premier prêtre de Natitingou et vicaire général reconduit. Cher Père, ne chantez pas trop tôt votre «Nunc dimittis». Comme le prophète Balaam, vous êtes l'homme au regard pénétrant, même si vous ne voyez presque plus.

Rappelez-vous : Didime était aveugle de naissance. Et pourtant, malgré cet handicap, il a servi l'Église jusqu'à sa mort ; le peuple de Natitingou a encore besoin de vous, car la nouvelle corde se tresse sur l'ancienne.

En effet, c'est depuis mon petit séminaire que vous m'avez épaulé, aidé, soutenu, encouragé et guidé spirituellement et matériellement. Nos relations ont toujours été excellentes. Trouvez aujourd'hui ici l'expression de ma profonde gratitude et ma joie de vous avoir comme Vicaire général.

Je salue les religieux et religieuses, l'hôpital Saint-Jean de Dieu de Tanguéta, les Sœurs Notre-Dame des Apôtres et de Saint Augustin qui se sont succédé à Boukoubé, toutes les Congrégations représentées au Bénin, toutes les sœurs ici présentes. Continuez à être des professionnels de sainteté.

Comment oublier le monastère de Kokubu et surtout de l'Étoile où nous avons

deux sœurs de l'Atacora : la première moniale du Bénin est de Natitingou. Les cierges allumés sur l'autel ont été donnés par elles pour symboliser leur présence.

Et vous, peuple de Dieu, bénissez le Seigneur !

Vous, les enfants des hommes, bénissez le Seigneur !
A Lui haute gloire, louange éternelle.

Cher peuple de Natitingou, vous êtes désormais ma famille. Pères, mères, frères, sœurs, fils et filles c'est vous. L'Église, c'est la famille de Dieu. Pour vous, je suis père de famille, avec vous je suis membre de la famille. Être père c'est exiger, être membre c'est consoler. Je vous exhorte à plus de foi, plus d'enthousiasme et de confiance en la Providence, en l'Église, en Dieu. «Il est avec nous le Seigneur de l'univers, citadelle pour nous le Dieu de Jacob». C'est l'union qui fait la force : aidez tous vos prêtres et rendez fructueux leur ministère d'union et de communion. Comptez en tout temps sur le Seigneur, car sans Lui nous ne pouvons rien faire.

Quant à votre évêque, il veut se mettre à votre service, au service de tous, sans exclusion ; la Vierge Marie, Servante du Seigneur sera notre modèle.

Chers tous, amis du Bénin, du Togo, du Burkina Faso, d'Italie, de France et d'ailleurs votre présence est bien appréciée, sentez-vous à l'aise à Natitingou. C'est notre manière à nous de vous dire merci pour votre solidarité. Je n'oublie pas ceux qui sont arrivés ici à pied, en camion et en tian ; que le Seigneur vous accompagne sain et sauf chez vous.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner les chorales qui nous ont aidés à prier deux fois. Merci aussi aux organisateurs, hommes et femmes, religieux et laïcs qui se sont dévoués jour et nuit pour marquer d'empreintes mémorables ce jour. Merci pour toutes vos générosités.

Bénissons le Père, le Fils et l'Esprit Saint. A Lui haute gloire, louange éternelle !

Bénis sois-Tu Seigneur au firmament du ciel !

A Toi, haute gloire, louange éternelle !

Que Jésus et la Vierge vous bénissent !

Mgr Pascal N'Koué



Le Cardinal tend la crosse, le bâton pastoral au fils de Boukoubé, signe de sa charge de Pasteur du troupeau du Seigneur réuni à Natitingou.



Le benjamin d'aujourd'hui de la famille des évêques béninois est installé sur le siège épiscopal.



Au premier plan : ravi et confus sont le père et la mère de Mgr. Pascal N'Koué, lors du sacre et de l'intronisation de leur fils.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

MORT DE MOBUTU : UNE DÉLIVRANCE

La dépouille mortelle de l'ancien président du Zaïre, Mobutu Sese Seko décédé le dimanche 7 septembre dernier à 67 ans à Rabat au Maroc, repose désormais dans un caveau familial au cimetière européen de la capitale marocaine.

L'inhumation s'est déroulée le 13 septembre dans la plus stricte discrétion, sinon dans l'anonymat total. Et pour cause. Il fallait tenir compte des contingences qui, à tout le moins, étaient défavorables, voire hostiles. Il n'y a pas eu à l'occasion le moindre office religieux, ni la présence, fut-elle symbolique, d'un représentant officiel du pays d'accueil.

De par le monde, on a tout simplement relégué la mort du maréchal Mobutu au rang d'un "non-événement". Face à l'opprobre que Mobutu a jeté sur l'Afrique tout entière, ses anciens pairs du continent, pour se donner bonne conscience ont choisi de s'enfermer dans le mutisme. Car devant pareille situation fort embarrassante, "la parole est d'argent, le silence est d'or" comme dit l'adage : "Si le ridicule tuait, on pourrait au contraire s'étonner de l'attitude de détachement adoptée par les puissances occidentales". En effet, jusqu'à un passé encore récent, et surtout à l'époque de la guerre froide, ce sont ces mêmes puissances qui trouvaient en la personne de Mobutu un allié fidèle dans la région, et elles l'ont soutenu contre vents et marées.

A titre d'exemples, voici quelques-unes de leurs réactions à l'annonce du décès de l'ancien président zaïrois. Washington s'est contenté de "prendre acte", et Paris, de considérer qu'il s'agit d'une "affaire privée" à la famille Mobutu. Bruxelles, l'ancienne puissance colonisatrice a pour sa part, estimé que le règne de Mobutu a marqué un recul pour le Zaïre, et que désormais la page Mobutu était définitivement tournée.

LA DÎME DE MOBUTU SUR LE DIAMANT

Au fond, est-il besoin de souligner que les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts à défendre. Alors, que Mobutu fût un tristement célèbre fossoyeur de l'économie de son pays, un cynique affameur de son peuple, ou qu'il fût un funeste dictateur, et un dirigeant assoiffé de mégalomanie, l'important pour ces puissances, est que le Congo restait et restera pendant longtemps encore l'Eldorado des sociétés minières étrangères.

La République démocratique du Congo (ex-Zaïre) mérite bien son qualificatif de "scandale géologique". En effet, l'exploitation de son sous-sol constitue la ressource commerciale essentielle du pays.

Un ouvrage récent "Les gemmocraties", l'économie politique du diamant africain d'Olivier Vallée et François Misser, met en lumière le rôle joué par le précieux minéral dans l'économie et la géopolitique du continent africain. Sur fond de guerres civiles et de luttes tribales, le diamant apparaît comme un élément essentiel des sous-paques qui secouent l'Afrique, souligne l'ouvrage.

Somme toute, les minerais précieux excitent les appétits les plus voraces. Le régime de Mobutu, comme dans d'autres en Afrique, prélevait sa dîme sur le commerce lucratif du diamant et en vivait confortablement, voire insolent. Selon Olivier Vallée et François Misser, "Les véritables besoins de la maison Mobutu, seraient de 1 million de dollars par jour soit".

C'est contre cette gabegie inouïe que Laurent-Désiré Kabila a pris les armes et réussi à chasser du pouvoir, il y a quatre mois, le maréchal Mobutu. Après 32 ans de règne sans partage à la tête de l'ex-Zaïre.

LE SPECTRE DE PATRICE LUMUMBA

Délivrance a déjà été pour le Zaïre, l'entrée dans Kinshasa, il y a quatre mois, des troupes de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo dirigées par Laurent Désiré Kabila.

Délivrance est également la mort de Mobutu pour le peuple zaïrois. Pour tout dire, c'est la revanche de l'histoire. En ce sens qu'à travers la trame de ces événements semble, bien planer le spectre de Patrice Lumumba. Le héros et martyr du nationalisme africain. Celui qui fut le Premier ministre légal du Congo (ex-belge), depuis son indépendance le 30 juin 1960.

A l'annonce officielle de la mort de Lumumba le 14 février 1961, l'indignation était générale dans le concert des Nations éprises de liberté, de paix et de justice. En Afrique en particulier, le sentiment d'horreur le disputait à celui de la révolte. Les organisations étudiantes, syndicales et partis politiques progressistes étaient alors montés au créneau pour condamner les auteurs de ce crime odieux.

Pourquoi, Lumumba était-il l'homme à abattre à tout prix ? Il était en effet leader du Mouvement national congolais (MNC) majoritaire aux élections de 1960. Devenu ainsi incontournable, il s'est vu confier par l'administration belge, la mission de former le 13 juin 1960, le premier gouvernement du Congo indépendant. Mais en réalité, la Belgique et les États-Unis, qui étaient les puissances occidentales impliquées dans les tractations politiques du moment au Congo, auraient préféré hisser au premier plan les partis minoritaires qui leur faisaient allégeance. Les adversaires jurés de Lumumba étaient alors Moïse Tshombé, député d'Elisabethville (actuelle Lubumbashi) tenant de la sécession de la province du Katanga (actuel Shaba) et Joseph Kasavubu, chef de l'Alliance des Bakongos (Abako). Étape à haut risque, que celle qui précède la formation du gouvernement. Lumumba dut faire des concessions aux minoritaires. Il appuya ainsi la candidature de Joseph Kasavubu à la présidence le 23 juin 1960, le nouveau gouvernement était entièrement formé.

Le 30 juin 1960, lors de la cérémonie de proclamation de l'indépendance en présence du Roi des Belges Baudouin Ier, Lumumba prononça le discours qui prend le contre-pied de l'allocution du souverain. Lumumba affirme dans ses propos que, l'indépendance congolaise n'avait pas été octroyée mais conquise par la lutte et qu'elle marquait un pas décisif vers la libération de tout le continent africain.

Ce discours retentissant a été très mal accueilli par les puissances occidentales, ce qui a scellé définitivement le sort de Lumumba, selon les observateurs. Dès le 5 juillet 1960, la Force publique se révolte contre ses officiers belges.

Dans la confusion installée, Moïse Tshombé annonce le 11 juillet 1960 la sécession de Katanga.

Les États-Unis refusent l'aide militaire au régime de Patrice Lumumba dans sa volonté de maintenir l'intégrité territoriale du Congo.

Le Conseil de sécurité constate le 13 juillet 1960 que la paix est gravement menacée et décide du retrait des troupes belges du Congo et de leur remplacement par celles de l'ONU.

Le 8 août Albert Kalongji profite aussi de la confusion sur le terrain pour provoquer à son tour la sécession du Kasai et s'en proclame roi.

Il est clair que l'Occident souhaite l'éclatement du Congo et que les forces de l'ONU ne se dissocient pas de cette stratégie.

Couvert par la présence américaine par l'ONU interposée, Joseph Kasavubu dissout le Parlement avec le concours du commandant en chef des troupes congolaises, Joseph-Désiré Mobutu. C'est le premier coup d'État de Mobutu. Le 4 septembre, le chef de l'État annonce la révocation de son premier ministre Patrice Lumumba, arrêté le 10 octobre et assigné à résidence chez lui. Évadé, il sera de nouveau arrêté le 1er décembre et traité de façon odieuse par ses geôliers.

Patrice Lumumba est livré à ses ennemis dans la journée du 17 février 1961.

Sévèrement battu avec ses coprisonniers, ils sont froidement exécutés.

L'arrivée au pouvoir de M. Moïse Tshombé qui devient premier ministre en juin 1962, exacerbe le conflit congolais. Il sera destitué par la suite par le président Joseph Kasavubu qui, lui-même, sera renversé par Joseph-Désiré Mobutu, le 25 novembre 1965.

Le destin de Patrice Lumumba comme exemple et modèle demeure le chemin du salut de l'Afrique. Celui de Mobutu Sese Seko, au contraire, constitue un cas patent de parjure et de haute trahison des aspirations profondes des peuples de notre continent.

C'est bien de haut que doivent venir les bons exemples. Là-dessus, ceux qui nous gouvernent ne peuvent guère se frotter les mains d'innocence !

Evriste Dégla

BRAZZAVILLE : LA GUERRE TOTALE



Le Président Pascal Lissouba

Plus que le programme de gouvernement que Bernard Kolelas devait présenter mercredi dernier à Brazzaville, c'est l'initiative de paix que la France s'apprête à relancer concernant le Congo qui retient plutôt l'attention. En effet, après le fiasco du mini-sommet de l'OUA sur le Congo, tenu du 14 au 15 septembre à Libreville, avec la participation de huit chefs d'État africains, la diplomatie française semble reprendre du service dans ce conflit. En réitérant à l'endroit de la communauté internationale la proposition visant à l'envoi au Congo d'une force internationale de paix. Sans attendre, comme l'exigeaient les Nations unies qu'un cessez-le-feu soit intervenu et respecté d'abord par les belligérants. Ce nouvel appel sera-t-il entendu ou pas ? En tout cas, l'ONU reconnaît que la situation actuelle est loin d'inciter à l'optimisme. Près de 1.000 morts et un demi-million de déplacés, soit le cinquième de la population du pays, tel est le bilan provisoire en vies humaines de ce conflit fratricide déclenché au Congo depuis le 5 juin dernier.

Si le mini-sommet de Libreville consacré aux pourparlers inter-congolais a permis d'entendre l'ancien Président Denis Sassou Nguesso, en revanche, le Président Pascal Lissouba son adversaire y a plutôt brillé par son absence.

Il s'est fait représenter par son nouveau Premier ministre Bernard Kolelas.

A l'issue de ses travaux, le mini-sommet s'est borné à appeler les protagonistes à "un cessez-le-feu définitif et immédiat". Au même moment, le Président Lissouba se trouvait en visite à Kinshasa et Kigali où il a rencontré

ses pairs du Congo démocratique et du Rwanda. On ignore l'objectif et les résultats de ces déplacements du Président Lissouba.

Toujours est-il que sur le terrain, les combats se poursuivent et s'intensifient entre les milices "Cobra" de Denis Sassou Nguesso et "Zoulou" de Pascal Lissouba. Des Bombardements répétés avec des hélicoptères sont effectués contre des positions occupées par les partisans de Denis Sassou Nguesso.

RISQUES D'EXTENSION DU CONFLIT

Les risques d'embrasement généralisé de la région s'accroissent et sont pris très au sérieux. En effet, l'option militaire semble de plus en plus prévaloir sur celle du dialogue, Le Président Lissouba prend franchement ses distances vis-à-vis de la médiation internationale entreprise depuis trois mois sous l'égide du président gabonais Omar Bongo.

Au début de la semaine, la radio gouvernementale de Brazzaville a affirmé qu'en raison d'absence de "neutralité" la page était tournée pour de bon en ce qui concerne la médiation du Président Bongo. La même radio avait également annoncé que "Brazzaville avait besoin d'une nouvelle initiative politique susceptible de favoriser le retour à la paix". Cette nouvelle initiative pourrait être liée aux récentes visites effectuées à Kinshasa et à Kigali par le Président Lissouba.

La diplomatie congolaise est souveraine, avait rétorqué la radio officielle aux diverses supputations suscitées par l'absence du Président Lissouba au mini-sommet africain de Libreville.

Selon certains observateurs, le Président Lissouba se sent pousser des ailes depuis la création de l'Espace républicain pour la défense de la démocratie et de l'unité nationale (ERDUN), une coalition de partis soutenant le chef de l'État. Avec le nouveau paysage politique congolais, Lissouba contrôle plus de 90 % de la classe politique du pays.

Mais que valent ces calculs arithmétiques dans un véritable échec politique et ethnique tel que le Congo actuel ?

E. D.